

Projet de Charte
2029-2044

Périmètre d'étude dans le cadre du renouvellement de classement
« Parc naturel régional » du territoire des Monts d'Ardèche

Note argumentaire COMPLEMENTAIRE

Juin 2025

Table des matières

1.	L'intégration de l'ensemble des territoires communaux des communes du piémont cévenol	2
1.1.	La demande	2
1.2.	L'intégration plus large de la bordure marneuse du Jurassique des communes du piémont cévenol	3
1.2.1.	Un secteur géologique très riche	3
1.2.2.	Une continuité de la valorisation par le Parc	4
1.3.	Une continuité avec le Parc national des Cévennes	5

1. L'intégration de l'ensemble des territoires communaux des communes du piémont cévenol

1.1. La demande

Suite à la transmission de la note argumentaire produite par le Parc, une visite de terrain a été organisée le 31 mars 2025 en présence des services de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes accompagnés par des représentants de la DDT de l'Ardèche et du Conseil Général de Haute-Loire.

Lors du dernier arrêt sur la place de l'Airette de la ville d'Aubenas permettant d'évoquer le cas du piémont cévenol, il a été demandé d'argumenter plus avant l'intégration dans leur entièreté de 18 communes jusque-là comprises seulement en partie dans le territoire du Parc.

La réponse apportée ici aborde deux aspects :

- La cohérence géologique de ces secteurs avec le territoire initial du Parc,
- La cohérence institutionnelle avec le Parc national des Cévennes.

1.2. L'intégration plus large de la bordure marneuse du Jurassique des communes du piémont cévenol

1.2.1. Un secteur géologique très riche

Les dépôts sédimentaires ardéchois du mésozoïque sont principalement d'origines lagunaire ou marine. Les plus anciennes roches de cette période sont les grès du Trias, intégralement aujourd'hui dans le Parc des Monts d'Ardèche, elles correspondent à des bancs sableux dans lesquels on retrouve régulièrement des empreintes fossiles de reptiles (dinosaures, dinosauiromorphes, reptiles pseudosuchiens...) toujours en cours d'étude. Le Jurassique et le Crétacé sont fortement représentés en Ardèche au travers de nombreux calcaires et marnes, très partiellement dans le Parc pour le Jurassique (secteurs de Naves, Les Assions (Ste Appolonie), Laurac en Vivarais/Montréal/Vinezac, St Privat/Vesseaux/ St Etienne de Boulogne/St Michel de Boulogne, et Pourchère/Veyras/Coux), jamais pour le Crétacé trop éloigné géographiquement.

Les roches jurassiques d'Ardèche sont constituées de blocs basculés émergents représentatifs d'une grande variété de milieux marins plus ou moins profonds constituant une mosaïque de conditions sédimentaires.

Durant le Jurassique moyen, l'océan Ligurien s'individualise lors d'un épisode qui entraînera le dépôt de marnes sur sa marge, ce seront les futurs badlands qui s'étirent le long de la bordure cévenole entre Privas et Les Vans. Les mouvements tectoniques poussent à une sédimentation de plus en plus profonde sur une période qui s'étend jusqu'à l'Hauterivien.

Au-dessus, les calcaires du Jurassique forment les plateaux dits des « Gras ». Ces milieux sont riches en fossiles marins : ammonites, bélemnites ou encore moules, huîtres et coraux.

Dans les milieux marneux caractéristiques des bas de talus continentaux, plusieurs fossiles de crocodiliens jurassiques et de reptiles marins ont été découverts depuis plusieurs décennies. Trois sites alignés sur cette bordure marneuse cévenole ont fourni des restes très intéressants de crocodiliens et reptiles marins. Ces sites se localisent sur cette bordure marneuse, partiellement dans le territoire du Parc des Monts d'Ardèche : parfois dedans (découverte en 1998 dans les couches de l'Oxfordien moyen d'un crocodile marin attribué au genre *Machimosaurus* par Gagnaison et al. en 2000 à Naves) et parfois en dehors (découverte du spécimen attribué au genre *Metriorhynchus* à Lachapelle-sous-Aubenas par Naud et Al en 1987 et spécimen de Plésiosaure découvert en 1970 à Vesseaux).

Cette histoire géologique très riche a largement été valorisée par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche qui a organisé de nombreuses reprises des animations, visites sur site, exposition, univers de VR sur le thème des reptiles marins du Jurassique, sentiers géologiques... Le point d'orgue a été le don, par la famille de l'inventeur du crocodile marin de Lachapelle-sous-Aubenas au Parc des Monts d'Ardèche en vue de sa restauration et de sa présentation au public, alors même que le fossile n'a pas été trouvé stricto sensu sur le territoire du Parc actuel.

1.2.2. Une continuité de la valorisation par le Parc

Cette prise en compte de l'histoire marine de l'Ardèche par le Parc, entre autres, dans le cadre de sa labellisation Géoparc mondial UNESCO s'explique largement par le positionnement du Parc sur ce label. Comme tout territoire labellisé, il a dû travailler sur une histoire géologique spécifique et différenciante à échelle mondiale. Le volcanisme des Monts d'Ardèche, un temps envisagé, a été écarté car peu différencié et peu compétitif avec d'autres territoires qui ont par exemple du volcanisme actif (l'Islande, les Açores, les Géoparcs indonésiens...).

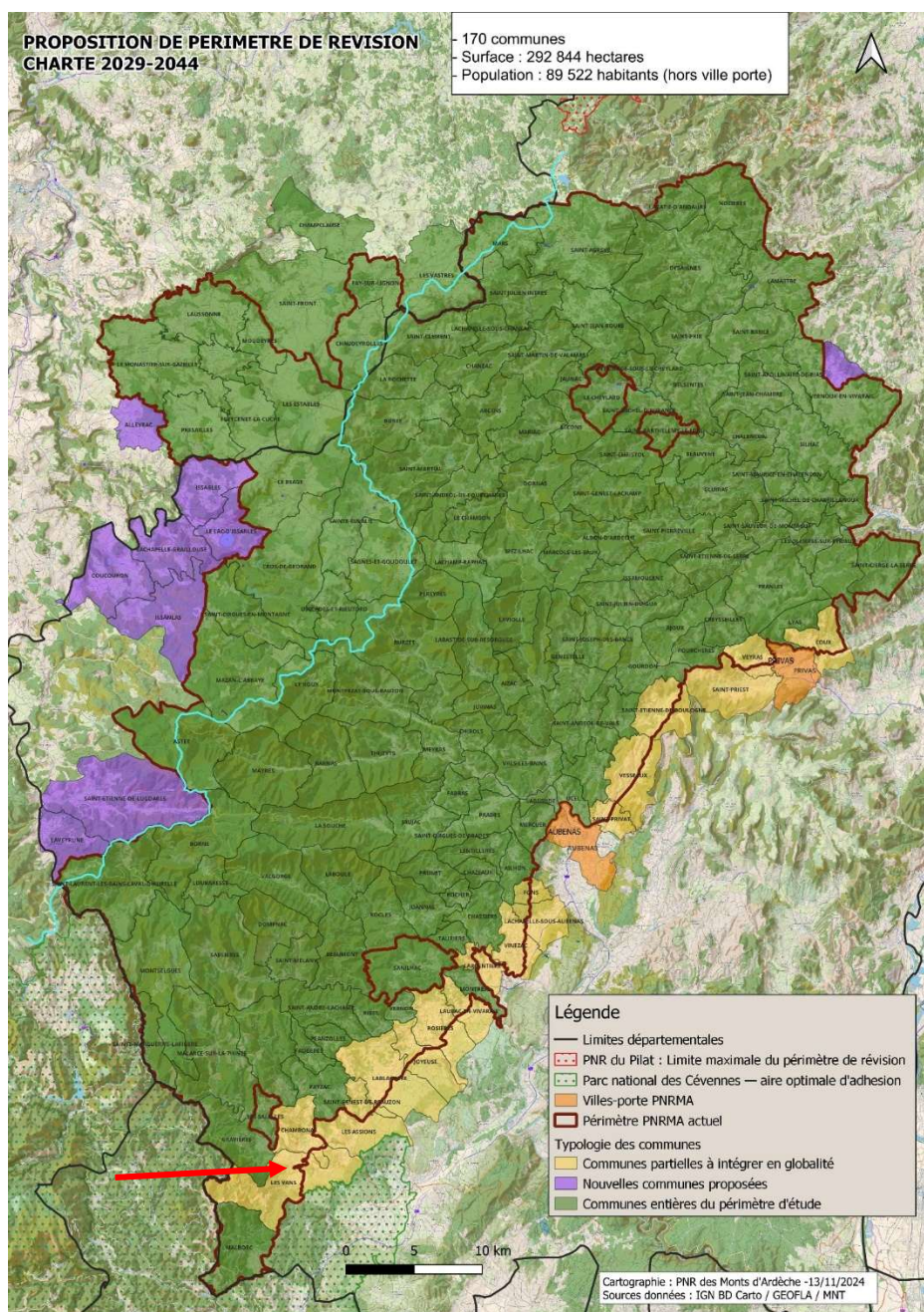
C'est le thème de la **continuité de l'histoire géologique, depuis 550 millions d'années** (début de l'histoire de la chaîne varisque) jusqu'à l'actuel (La Grotte Chauvet et les Jeunes volcans d'Ardèche), qui a été retenu et présenté à l'UNESCO. Partagé à la fois par la communauté scientifique et les élus du territoire, il permet de rassembler chaque facette de l'histoire géologique des Monts d'Ardèche (y compris donc son histoire marine) et d'avoir peu d'équivalent à échelle mondiale (et aucun en France). Il se traduit notamment par la signature du label dans les Monts d'Ardèche : Exceptionnel depuis 550 millions d'années.

Le Parc a donc, depuis 2014, largement communiqué sur ces marges marneuses et marines (voir en ce sens, la candidature puis les renouvellements du label en 2018 et 2022) auprès de l'UNESCO et de la représentation nationale, auprès des habitants (rendez-vous géologiques sur ces sites à différentes reprises entre 2016 et 2024, exposition « Disparus à la Maison du Parc, avec en pièce centrale le *Metryorynchus* de Lachapelle), auprès des partenaires éducatifs et des scolaires (voir les outils pédagogiques du Parc qui mentionnent tous la période marine et les fossiles marins (en particulier, la carte géologique simplifiée, l'histoire géologique simplifiée, la frise géologique, l'exposition les 7 couleurs du temps...). Le thème de la mer ardéchoise a même été le thème central de l'exposition à la Maison du Parc en 2024 et de la célébration des 10 ans du Parc à l'UNESCO.

Loin d'être une anomalie, l'intégration des affleurements marneux du Jurassique du Piémont Cévenole est l'aboutissement d'une double logique : la première c'est intégrer des sites fossilifères riches, qui se trouvaient anormalement à quelques centaines de mètres d'un espace protégé reconnu par l'UNESCO pour son patrimoine géologique et la deuxième c'est que le thème de la mer ardéchoise, que le Parc valorisait largement depuis 2014 par logique de continuité de l'histoire géologique dans l'ensemble de ses outils, se retrouve enfin sur son périmètre.

1.3. Une continuité avec le Parc national des Cévennes

Le carte ci-dessous présente la proposition de périmètre d'étude :



La flèche indique le cas des deux communes des Vans et des Assions jusque-là intégrées en partie dans le périmètre d'étude. A noter que la commune des Assions n'a pas souhaité, pour la Charte 2014-2029, adhérer au syndicat mixte du Parc des Monts d'Ardèche.

L'intégration de ces deux communes dans leur entièreté permet de ne pas délaisser la riche zone située entre les deux territoires de Parc, notamment la réserves des Gras de Naves (commune des Vans) et une partie du Site Natura 2000 de Païolive (commune des Assions).

La continuité entre les périmètres du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et le Parc National des Cévennes est ainsi optimale pour les territoires concernés.